côté VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

POUSSAN

Travaux

Actualités

Sécurité

Finances

Jumelage

Urbanisme

Enfance/jeunesse

Agenda 21

Tribune libre

Festivités

POUSSAN

VILLE DE POUSSAN - BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°32 -Automne 2013

TRAVAUX

SOMMAIRE

Travaux	P. 2
Actualités	P. 3
Sécurité	P. 4
Finances	P. 5
Jumelage	P. 6
Urbanisme	P. 8
Enfance/Jeunesse	P. 12
Développement durable	P. 14
Tribune libre	P. 15
Festivités	P. 16

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

Conformément à la législation relative à la communication des collectivités territoriales en période électorale, dans le cadre des élections municipales de mars 2014, l'éditorial de M. le Maire n'est pas publié dans ce numéro du Bulletin Municipal d'Information.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DE LA VILLE DE POUSSAN
« COTÉ VILLAGE »
N°32 - AUTOMNE 2013

Directeur de la publication :
M. le Maire de Poussan

Rédaction, conception, réalisation, photos :
Service communication de la Ville de Poussan
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr
communication@ville-poussan.fr

Impression : JF Impression - Montpellier
Impression avec encres végétales sur papier PEFC
issu de forêts gérées durablements

Réhabilitation de la circulade

Sur la circulade, les travaux avancent conformément au calendrier annoncé.

Les trottoirs chaussés en pierre prennent forme sur les boulevards, alors que l'enfouissement de tous les réseaux secs et humides est quasiment achevé sur l'ensemble du chantier. D'ici la fin novembre la pose d'un grave bitume provisoire permettra la reprise de la circulation sur le boulevard René Tulet dans un premier temps. Restera ensuite la pose du mobilier urbain et la réalisation des enrobés définitifs sur les voies de circulation en dernier lieu.

Garages et parking du chemin des frères

Le terrain situé au chemin des frères, face au parking de l'école maternelle V. Hébert a été aménagé en vue de la création d'un garage sur la moitié de sa superficie et d'un parking public gratuit sur l'autre moitié.

Le parking public de 25 places est déjà accessible et offre gratuitement des possibilités de stationnement à 5 minutes du centre ville. Suivra la création d'un garage couvert et sécurisé qui proposera aux habitants 44 places en location à l'année. Le bâtiment qui sera réalisé prochainement pourra être rentabilisé par un projet photovoltaïque sur la toiture.

Canisette au jardin public

Pour endiguer la prolifération des déjections canines, un première canisette a été réalisée dans le parking du jardin public.

La canisette est un petit enclos maçonné destiné à recevoir les déjections canines. Mise à la disposition des propriétaires pour leur chien, il permettra de retrouver un jardin public débarrassé de ces nuisances quotidiennes.

ACTUALITÉS

Voyage des jeunes

Comme toujours à l'heure du bilan, le vécu et son ressenti : analysé et digéré (ou non), il faut en tirer des leçons et des enseignements qui orienteront les objectifs et propositions pour le voyage 2014. Alors qu'en est-il de l'escapade 2013 ?

20 garçons et 18 filles se sont retrouvés le 27 août pour prendre la direction des Baléares avec toujours le même objectif pour la municipalité : que les jeunes se retrouvent avant un départ pour la fac, une formation professionnelle, la vie active ... et qu'ils prolongent des relations amicales nouées en primaire, au collège, au lycée, dans les clubs sportifs et culturels ... pour essayer de conserver un esprit« villageois ».

Quid du vécu?
L'intérêt porté pour la ballade dans Palma et la journée découverte dans le nord de l'ile nous a très agréablement surpris - une écoute attentive, un intérêt manifeste, le respect de la guide : «BRAVO».

Un point noir : les soirées. Un dépassement des limites, un manque de respect des lieux et des personnes de la part de quelques-uns. La situation géographique de l'hôtel situé à 10 minutes de la plus grande discothèque d'Europe avec ses problématiques souvent liées à l'alcoolisation.
Heureusement, la majorité du groupe a su tirer profit de cette opportunité offerte de découvrir un pays, une île, le côté positif l'emporte largement et c'est tant mieux.

Pour 2014, il nous semble intéressant d'utiliser notre jumelage avec Larciano pour concocter une découverte de la Toscane, Pise, Florence, Pistoia, Vinci, Sienne ... et retrouver, pour certains, des contacts initiés lors des échanges inter-collèges.

Éclairage public

Pour signaler une panne sur l'éclairage public un numéro unique : 0 800 00 26 21 (Numéro vert non facturé).

Les équipes de la société Citélum interviennent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour assurer la remise en service d'un matériel défectueux.

Élections

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Pour pouvoir voter en 2014, les citoyens doivent obligatoirement être inscrits sur les listes électorales, la date limite d'inscription étant fixée au 31 décembre 2013.

Culture

Le souffle et le docteur de Jean Reboul, après avoir été représenté au foyer des campagnes de Poussan en mai sera repris à l'opéra de Montpellier le 7 novembre.

Cette adaptation théâtrale, musicale et chorégraphique mise en scène par Jean-Luc Paliès (Cie Influenscènes) a été présentée à Paris au théâtre du Rond Point en Décembre dernier.

Pour Jean Reboul le théâtre est un autre moyen de transmettre une part d'inaccessible que la voix du médecin et du psychanalyste ne peut porter. A travers sa propre expérience, c'est l'être humain, la question de l'origine, le mystère de la vie, de la mort et de l'amour dont il est ici question : un Maître, avec son instrument de musique, une trompette, transmet à un enfant la dimension énigmatique de l'origine. Celle du souffle qui fait jaillir la vie. La transmission est aussi résonance intime qui habite l'enfant devenu médecin et conduit son destin.

A 19h30 : représentation « Le Souffle et le Docteur »

avec Jean Reboul, l'orchestre Solyl'S, Héléna Moon, danseuse, et la participation de Virginie Milano.
Le spectacle sera suivi d'une dédicace et d'un court débat animé par le Dr Augustin Menard.
Présidence d'Honneur : le Pr Jacques Touchon, Doyen Honoraire de la Faculté de Médecine et Jean Marie Sevestre, Directeur de la Librairie Sauramps. Avec la participation du Service Culturel de la Mairie de Poussan, des Editions Sauramps Médical, de Philippe Jeanjean, viticulteur, Mas de Lunès, Commune d'Aumelas et de Vincent Gascon, carrier tailleur de pierre.

Personnel communal

Plusieurs recrutements viennent renforcer les effectifs des services municipaux.

Romain Garcia, rédacteur, pour la gestion des dossiers administratifs.

Gérard de Saint Martin, nouveau responsable des services techniques.

Sebastien Boin, ASVP en renfort au poste de police.

Boris Pons, aux manettes du Glutton pour le nettoyage du centre ville, recruté en contrat avenir.

Wendy Martinez, animatrice au service enfance jeunesse, engagée également en contrat avenir.

Un enjeu du bien-vivre

La sécurité dans un territoire passé de la ruralité à l'urbain est une préoccupation majeure de la population. Si la tranquillité et la sûreté au quotidien dépendent pour beaucoup de la présence sur le terrain des forces de l'ordre, elles demandent aussi civisme et respect de la part des citoyens.

Opération Tranquillité Vacances

L'opération tranquillité vacances est un service proposé aux habitants de Poussan, pour toutes les périodes de l'année.

En 2013, les agents de la police municipale ont effectué des patrouilles pour protéger 49 habitations. Les patrouilles de surveillance s'effectuent tous les jours, excepté les week-end, sans horaire fixe évidemment. Les OTV peuvent varier de une semaine à deux mois de surveillance. Toutes les anomalies rencontrées (un portail mal fermé, volet ouvert ou autre) sont notées dans un registre puis reportées sur la fiche récapitulative remise au demandeur de l'OTV. Les domiciles surveillés au cours des OTV de 2013 n'ont pas été cambriolés pendant la période de surveillance.

Procès Verbal Électronique

Le PV électronique est désormais opérationnel sur la commune. Suite au constat d'une infraction, les contraventions sont saisies par les agents sur un terminal relié directement à un serveur informatique qui transmet les informations au centre de Rennes pour traitement. Une fois la contravention saisie sur le terminal, il est impossible de l'annuler.

Le centre de traitement des contraventions centralisé à Rennes envoie ensuite un courrier à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule en indiquant les modalités de paiement, c'est alors seulement qu'une contestation éventuelle est possible. Depuis sa mise en service, 64% ont été rédigés pour le manque de civisme des citoyens (stationnement sur trottoir, devant garage, passage piéton, réservé handicapé) 22% sur la zone bleue, 14% les autres infractions (casque, assurance, sens interdit….)

Renforcement du personnel

Les effectifs de la Police Municipale de Poussan évoluent, Mélanie Baudin accédant au grade de gardien stagiaire, un nouvel ASVP a été recruté : Sébastien Boin, ce qui porte à 7 le personnel du poste de police de Poussan.

Conférence d'information sur la prévention des cambriolages

Le lundi 4 novembre 2013, la brigade de Gendarmerie de Mèze organise une conférence à destination du grand public dans le cadre de la prévention des cambriolages, escroqueries, atteinte aux biens et à la personne... à 18h à la salle de spectacle de la MJC.

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, en application du Grenelle de l'environnement, interdit le brûlage des déchets verts qui peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie, ainsi que des troubles à la circulation sur les voies ferrées ou routières.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

Les déchets dits verts, sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers selon le décret N° 2002-540 du 18 avril 2002.

En conséquence, dès lors que les déchets verts peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, **le brûlage en est interdit pour les particuliers** en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type. Ces déchets verts doivent être traités par broyage sur place, par apport en déchèterie, ou par valorisation directe (compostage). Les contrevenants s'exposent à une amende de 3e catégorie (300 euros).

Les déchets verts des **exploitations agricoles** ne sont pas concernés par cette interdiction mais **soumis à autorisation** et à une réglementation précise en terme de zone et de période, et nécessite une déclaration préalable en Mairie (délai de 5 jours).

Comment lire sa feuille d'imposition

Les montants de la taxe d'habitation et de la taxe foncière résultent du produit d'une assiette (valeur locative pour la taxe d'habitation, base pour la taxe foncière) fixées par les services fiscaux, par un pourcentage voté chaque année par chaque assemblée délibérative des collectivités territoriales.

Chaque personne imposable reçoit une feuille d'imposition pour chacun des impôts locaux dont il peut analyser et comparer l'assiette et le taux.

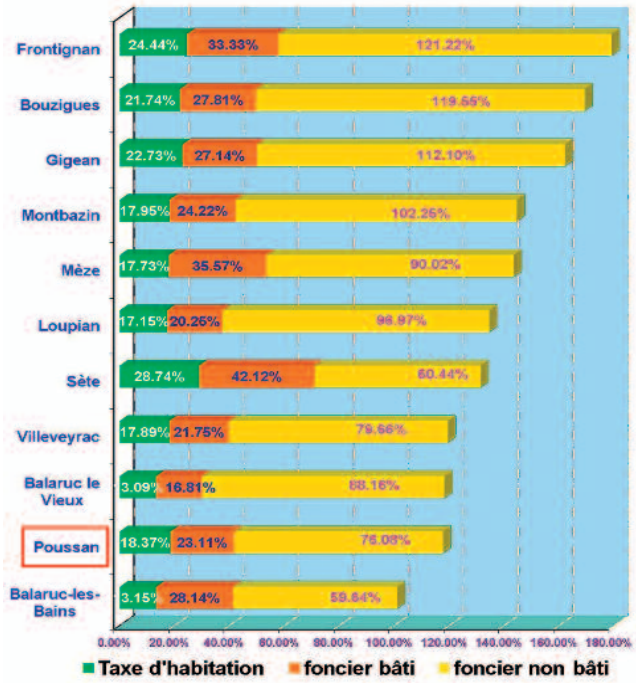

TAXES FONCIÈRES 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département: 34 HERAULT Commune: 213A POUSSAN

Taux annuels votés par chaque Collectivité territoriale

La base est égale à 50% de la valeur locative. Elle progresse de 1,80% par rapport à la valeur de 2012. Ce % est fixé par l'Etat dans la loi de finances. S'il est supérieur, une surface supplémentaire ou un équipement nouveau a été pris en compte par les services fiscaux.

Taux voté par l'intercommunalité

	Commune	Syndicat de communes	inter[illegible]ité	Département	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2012	23,11%	[illegible]	1,20 %	21,15 %	0,232%	14,50%	
Taux 2013	23,11%	%	1,20 %	21,15 %	0,202%	14,50%	
Adresse							
Base	2564		2564	2564	2564	2564	
Cotisation	593		31	542	5	372	1543
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation 2012	582		30	533	6	365	
2013	593		31	542	5	372	
Variation	89%	%	+3,33%	+1,69 %	-16,67%	+1,92%	
					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		65
					Dégrèvement « Habitation principale »		
					Dégrèvement JA «Etat»		
					Dégrèvement JA « Collectivités »		
					Montant de votre impôt:		1608

Montant de l'impôt perçu par chaque collectivité

Accueil à Poussan d'une délégation de Larciano

Le vote du pacte de jumelage par les conseils municipaux de Poussan et de Larciano a officialisé les liens tissés depuis plus de 25 ans entre les 2 communes. En juin 2013, les toscans ont reçus chaleureusement une délégation de poussannais à leur fête médiévale, nous leur retournons l'invitation à l'occasion de la foire de la Sainte-Catherine le dimanche 24 novembre.

Le jumelage a pris forme dans le cadre d'un échange scolaire qui a débuté en 1988, à l'initiative d'un professeur de français du collège de Larciano. Depuis se sont environ 1500 enfants qui ont bénéficié de ces échanges famille à famille . Par la suite, des projets européens Coménius, ont permis de développer la coopération entre les deux communes, à travers l'accueil de délégations. Les liens se sont resserrés grâce à la volonté des enseignants qui ont entretenu d'étroites relations avec les habitants et les élus de Larciano, jusqu'à la création d'un jumelage qui dépasse aujourd'hui le cadre scolaire.

La qualité de l'accueil réservé aux petits et aux grands a permis aux poussanais de se sentir un peu chez eux en Italie c'est aussi grâce au dynamisme des professeurs et des familles d'ici que les Larcianesi ont eu à cœur de revenir à Poussan. Enfin c'est l'envie de découvrir d'autres cultures, de confronter nos modes de vie, de constater nos nombreux points communs qui ont conduit les poussanais à accepter la proposition de Larciano de concrétiser un « vrai jumelage »

Le bon fonctionnement des échanges nécessitait une structure de soutien et c'est ainsi que l'association **« Jumelage Poussan Larciano »** est née. Son objet est d'encourager et faciliter les rencontres dans un but culturel et amical. Dans cette optique l'association proposera dans les mois à venir des cours d'italien, des rencontres autour du cinéma italien , de la cuisine…. Des échanges entre nos communes pourraient aussi se concrétiser : sportifs bien sûr entre nos équipes de football, rugby, tambourin, tir à l'arc, cyclisme, mais aussi entre les entreprises de nos territoires. Des voyages de « découverte de la Toscane » peuvent bien sûr être envisagés.

Les deux associations sont en plein essor et accueillent tous ceux qui désirent participer à cette belle aventure.

la visite des membres de l'association, à l'invitation de Larciano, pour la fête traditionnelle du 22 et 23 juin a été un grand moment. Enchantés par l'accueil très chaleureux, l'ambiance de la fête médiévale avec ses lanceurs de drapeaux et cracheurs de feu, l'excellence des produits toscans servis lors du pantagruélique banquet, les participants ont convenu de tout faire pour répondre à l'hospitalité de nos amis italiens.

L'adjoint représentant le Maire de Poussan remet le blason de la ville, gravé dans la pierre à M. Neri, Président du Pro Loco, en présence de M. Pappalardo, Maire de Larciano.

C'est ainsi qu'une invitation a été lancée pour la foire traditionnelle de Sainte Catherine du dimanche 24 novembre : des artisans et commerçants Toscans proposeront des produits typiques de cette région proche de Florence. Une occasion pour Poussan de mettre en lumière ses traditions mais également le savoir faire de ses producteurs, artisans et commerçants : produits de la mer, vins, fromages, fougasse, nougat…

L'association tiendra un stand lors de cette journée , ses membres vous attendent !!! Si vous avez fait partie des échanges scolaires depuis 1988 faites vous connaitre, et venez nous rejoindre sur la foire (livre souvenir pour « retrouver » votre correspondant) ou contactez nous par mail : poussanlarciano@yahoo.fr

L'organisation de la foire est en cours, aussi n'hésitez pas à vous rapprocher de l'association pour faire vos propositions, le 24 novembre arrive à grands pas.

FOIRE DE LA SAINTE-CATHERINE

POUSSAN

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

Marché Artisanal

Produits Régionaux

Exposants italiens de Larciano

Visite guidée du centre ville
Animation musicale
Sortie et danse du cochon
Démonstration des archers italiens
Dégustation de vins
Produits régionaux
Redécouverte du nougat de Poussan
Restauration sur place

Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal du 30 septembre 2013 a voté l'arrêt du projet de révision du Plan d'occupation des sols (P.O.S.) et de sa transformation en Plan local d'urbanisme (P.L.U.).

Le Plan d'occupation des sols (P.O.S.) en vigueur ne permet pas de maîtriser et d'organiser le développement urbain de la commune et nécessite de nombreuses adaptations. Sa révision a été nécessaire pour les raisons suivantes :

• mise en compatibilité avec le Schéma de COhérence Territoriale
• mise en compatibilité avec la loi portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle II » du 12 juillet 2010
• étude des potentialités de Poussan en matière de zones d'extension urbaine et définition d'une stratégie de développement de la ville
• projections en matière de besoins en équipement et mise en place d'une carte d'emplacement réservé
• étude de problèmes de circulation et du réseau en vue d'établir un schéma de voirie et de cheminement piéton
• recherche de solutions d'évitement du centre par le trafic de transit afin de supprimer les nuisances
• amélioration et recherche de cohérence du paysage urbain et création d'espaces conviviaux.

Le projet de PLU a été retardé par des éléments nouveaux à incorporer, ce qui a entrainé des modifications du projet: remaniement cadastral, nouveaux espaces boisés classés, SCOT, PPRI, étude du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, dispositions de la loi Grenelle II.

Le planning prévisionnel d'élaboration du PLU prévoit le lancement d'une enquête publique après réception des avis des personnes publiques associées.

Les modalités de mise en œuvre de la concertation précisées dans la délibération N° 2013/25 du 25 mars 2013 ont été respectées. Le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au sein du conseil municipal a eu lieu le 7 mai 2013, avec la présentation du bilan de la concertation.

La délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2013 (N° 2013 / 53) arrête le projet de PLU, précise que le projet de PLU sera soumis pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées au projet de révision,
- à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

La délibération précise que l'enquête publique sera organisée sur ce dossier, précise que cette délibération sera affichée pendant 1 mois à la mairie.et sera transmise, accompagnée de 2 exemplaires du dossier de projet de PLU, au Préfet, et charge Monsieur le maire de l'exécution de ces mesures.

Bilan de la concertation

La déliberation du Conseil Municipal du 30 septembre 2013 (N° 2013 / 52) présente le bilan de la concertation.

1) La tenue des réunions :

Deux réunions avec les personnes publiques associées.
Elles se sont tenues le mardi 2 avril 2013 à 14h00 et le mardi 18 juin 2013 à 14h00 dans la salle du conseil municipal.

Le débat sur le PADD en Conseil municipal
Suite à sa présentation, le 7 mai 2013, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal conformément à l'article L .123-9 du code de l'urbanisme. Le débat fût précédé de la présentation à l'assemblée du diagnostic et des orientations générales du PADD.

Des réunions en commission d'urbanisme
De multiples réunions ont eu lieu entre les membres de la commission d'urbanisme, le bureau d'études, les représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des syndicats mixtes et organismes impliqués afin de définir les éléments constitutifs du P.L.U. :
- Rapport de présentation
- Projet d'aménagement et de développement durable
- Orientations d'aménagement
- Règlement
- Documents graphiques et liste des emplacements réservés

2) Bilan de la concertation préalable

La concertation a été mise en œuvre pendant la phase d'élaboration du projet de P.L.U., de la prescription de la révision à l'arrêt du projet de P.L.U conformément à la définition faite.

• La délibération N° 2013/25 du 25 mars 2013 approuvant la prescription du projet de révision du P.O.S. et de sa transformation en P.L.U. a été publiée par affichage à partir du 11 avril 2013.

• Les informations ont été diffusées dans les bulletins d'information municipaux N°30 de printemps 2013 et N°31 d'été 2013 et dans la presse locale : le 19 avril 2013 dans le Midi Libre.

• Une réunion publique a été organisée le 15 mai 2013 à 18h30 au foyer des campagnes de Poussan pour présenter le PADD. La date de la tenue de cette réunion a été annoncée :
- dans le bulletin d'information municipal N°30 de printemps 2013 mis à disposition de la population en mairie et dans les boîtes aux lettres fin avril 2013.
- par affichage à l'accueil de la mairie,
- par diffusion d'une annonce sur le panneau d'information municipale à message variable du Boulevard du riverain,
- sur le blog de la mairie.

Elle a été suivie avec intérêt par le public. Les observations formulées au cours des débats lors de la réunion publique ont permis de mettre en relief les préoccupations des habitants de Poussan quant à l'évolution de leur cadre de vie.

• Enfin, un dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie à partir du 22 avril. Il comprend :
- Un cahier de recueil des observations à compter du 22 avril 2013,
- Le projet de PADD à compter du 14 mai 2013,
- le document Powerpoint imprimé de la réunion publique de présentation du PADD du 15 mai 2013 à compter du 11 juin 2013,
- une copie de la publication de l'élaboration du PLU de Poussan dans les annonces légales et officielles du Midi Libre du vendredi 19 avril 2013.

Le cahier de recueil des observations a été établi pour recevoir l'avis de la population sur le projet de révision du P.O.S. et de sa transformation en P.L.U. Les observations formulées dans le registre ont été traitées. Une réponse écrite a été donnée point par point. Elles figurent dans l'annexe 5.1 du projet de PLU.

Cette concertation, menée pendant toute la durée d'élaboration du projet du P.L.U. a constitué une démarche globalement positive, permettant de sensibiliser la population au devenir de la commune à l'horizon 2025 et de recueillir les préoccupations des habitants.

Le projet de PLU sera soumis à enquête publique, au cours de laquelle les habitants auront une nouvelle fois l'occasion de s'exprimer sur le projet de révision du P.O.S. et de sa transformation en P.L.U. et de faire valoir leurs observations.

Pourquoi élaborer un PLU ?

La Commune de Poussan est située dans une zone stratégique du littoral méditerranéen. Elle est aujourd'hui régie par un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par délibération du conseil municipal le 10 juin 1986. Or, il existe aujourd'hui sur le territoire communal certaines dynamiques qu'il convient d'intégrer.
La commune bénéficie en effet d'une situation géographique particulièrement attractive :
• de par son positionnement sur le couloir des grandes infrastructures de l'arc méditerranéen (A9, RD613, TGV, voie ferrée jusqu'à Montbazin,...), et sur un « noeud » autoroutier ;
• de par sa proximité géographique et fonctionnelle avec les agglomérations de Sète et de Montpellier ;
• de par la présence d'entités paysagères contrastées : des garrigues de la Montagne de la Moure, à l'étang de Thau, en passant par la plaine viticole, le territoire communal offre des paysages de grande qualité.

Toutefois l'occupation traditionnelle du sol, qui offre une image lisible et qualitative du territoire évolue sous la pression urbaine qui s'exerce sur le territoire. Le principal enjeu pour le territoire est ainsi de gérer son attractivité afin de ne pas mettre à mal un de ses fondements, qui est la valeur de ses paysages et son identité viticole.

La Commune a donc fait le choix de reprendre son projet de PLU qui avait été élaboré jusqu'à la phase d'arrêt en 2008, mais n'avait pas été finalisé à l'époque. Le dossier a été repris en début d'année 2013 avec comme objectif communal de rendre le PLU compatible avec les objectifs des lois Grenelle et avec le SCoT du bassin de Thau et son volet littoral, qui ont été arrêtés en 2013.

Cette démarche s'est basée sur plusieurs constats :
• La réglementation applicable avec le POS n'est pas suffisamment prescriptive puisque ne permet pas de lutter efficacement contre le mitage du territoire communal, ni contre un étalement urbain non maîtrisé.
• Cette réglementation est obsolète en ce qui concerne les notions d'occupation et d'emprise des sols, mais également en ce qui concerne la prise en compte des enjeux patrimoniaux, de l'économie d'énergie et des équipements de production des énergies renouvelables sur le bâti.
• Le zonage et la réglementation associées du POS ne sont plus en phase avec les réglementations actuelles (SCOT, volet littoral, SRCE, SRCAE, SDAGE...) qui doivent aujourd'hui être respectées, et ne prennent pas ou peu en considération les dynamiques en cours ou à venir sur le territoire communal.

URBANISME

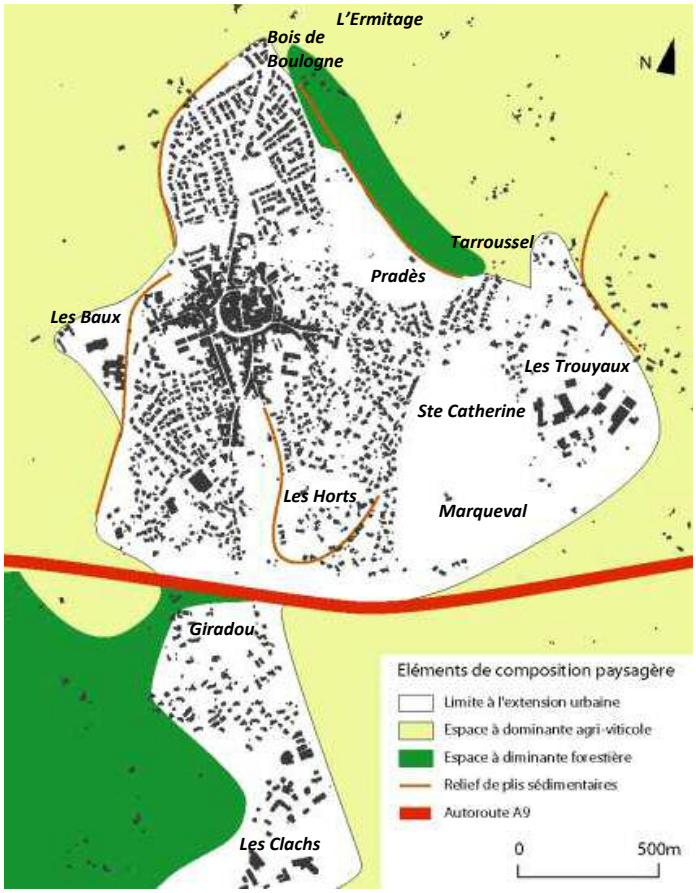

Le projet de P.L.U. a été élaboré par le bureau d'études Terres Neuves. En accord avec les dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000, il est composé des cinq points suivants :

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'aménagement et de Programmation
4. Pièces règlementaires
5. Annexes

L'intégralité du dossier de projet de PLU arreté est consultable à l'accueil de la Mairie et disponible en téléchargement sur le site internet de la ville à l'adresse : **www.ville-poussan.fr**

■ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

C'est un document politique exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon 2025.

Il répond au principe de développement durable qui inscrit le P.L.U. dans des objectifs plus lointains que sa propre durée. Le zonage et le règlement écrit doivent être en cohérence avec celui-ci.

La loi Grenelle II précise que le PADD « fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ».

I. RENFORCER LES FONCTIONS AGRI-NATURELLES DU TERRITOIRE

Orientation 1 : Cadrer l'urbanisation par un traitement des franges urbaines

Orientation 2 : Pérenniser et développer une activité agri-viticole structurante pour le territoire

Orientation 3 : Assurer la préservation et le développement de la biodiversité

Orientation 4 : Lutter contre le mitage et la cabanisation de l'espace agri-naturel

Orientation 5 : Intégrer une démarche globale de développement durable

II. CONFORTER LE STATUT DE VILLE STRATÉGIQUE DE POUSSAN PAR UN DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET URBAIN AFFIRMÉ

Orientation 6 : Calibrer un accueil démographique soutenu et maîtrisé

Orientation 7 : Faire émerger une nouvelle centralité sur le quartier de Sainte-Catherine / Marqueval

Orientation 8 : Assurer une mixité urbaine et humaine

Orientation 9 : Anticiper la réalisation d'équipements publics assurant la bonne capacité d'accueil
Orientation 10 : Revaloriser le centre historique

III. STRUCTURER LE TISSU URBAIN PAR LE RÉSEAU VIAIRE ET ASSURER UNE ACCESSIBILITÉ ADAPTÉE

Orientation 11 : Articuler la ville avec le pôle urbain de Sète

Orientation 12 : Anticiper une déviation autour de Poussan et relier les quartiers récents

Orientation 13 : Mailler le territoire par les déplacements doux

Orientation 14 : Requalifier les voies d'accès

Orientation 15 : Favoriser l'intermodalité et le développement des transports en commun

IV. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE POUSSAN PAR UNE OPTIMISATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

Orientation 16 : Recomposer et revaloriser les zones d'activités économiques

Orientation 17 : Maintenir l'activité commerciale et de services dans le centre de Poussan

V. ANTICIPER UN DÉVELOPPEMENT A LONG TERME DU TERRITOIRE

Orientation 18 : Anticiper un potentiel de développement foncier à long terme

Orientation 19 : S'intégrer pleinement dans les dynamiques intercommunales.

■ Carte du zonage du PLU de Poussan

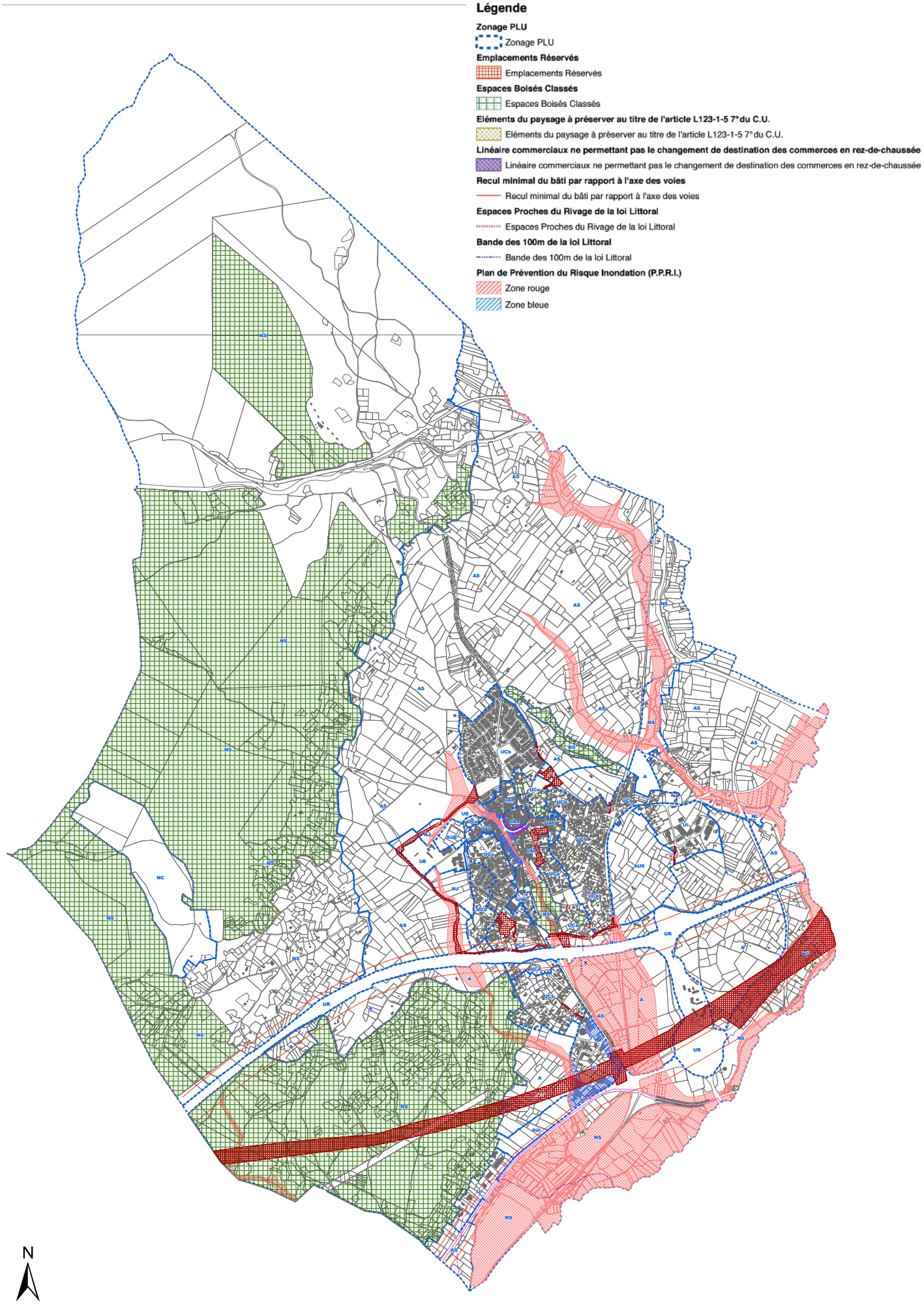

Rentrée scolaire 2013

Après un été riche en émotions, découvertes et initiations, la rentrée s'est faite sur les chapeaux de roues au Service Enfance Jeunesse.

Retour sur l'été !

Deux stages sur le thème de la voile et la glisse

• Un stage d'optimiste proposé aux 6/10 ans : 12 places ouvertes et carton plein pour ce stage. Des conditions idéales pour naviguer sur le bassin de Thau, Soleil, Brise Marine et températures clémentes étaient au rendez-vous afin que les enfants puissent découvrir les plaisirs de la glisse.

• Parallèlement un stage de Catamaran était proposé aux 11/16 ans : 12 places ouvertes et la encore vif engouement pour cette discipline. Les enfants ont pu découvrir une embarcation plus sportive et ainsi jauger les capacités de vitesses de ces Catamarans.

Deux Séjours sur le thème du VTT

• Un au mois de juillet pour les 6/10 ans : les enfants ont pu découvrir la pratique du VTT sous toutes ses formes, descente, Trail, Randonnée, ils ont pu aussi s adonner aux joies de la baignade et à la découverte de la valée de la chartreuse.

• Un au mois d'août pour les 11/16 ans : Nos "V.T.Tiste", on pu s'initier et se perfectionner à la discipline sur les piste de Saint Pierre de Chartreuse.

Place à la rentrée !

La rentrée scolaire de ce mois de septembre s'est déroulée de manière globalement satisfaisante. Le nombre d'élèves reste stable. Toutefois une importante mobilité des familles dûe à la conjoncture, a occasionné des changements notables au niveau des classes.

• Les effectifs des écoles :
L'école élémentaire des Baux sous la direction de Monsieur Pierre Mariez compte cette année 255 élèves pour 10 classes. A noter, l'arrivée d'une nouvelle enseignante en classe de CM1, Madame Aurélie Chauvel qui succède à Monsieur Marc Benet qui a fait valoir ses droits à la retraite.

L'école maternelle des Baux compte cette année 137 élèves pour 5 classes. La direction est assurée par Monsieur Jean Marie Philipon qui entame sa troisième année à Poussan.

L'école primaire Véronique Hébert, est composée de trois classes en maternelle et de cinq classes en élémentaire. Elle accueille cette année près de 210 élèves sous la direction de Madame Julie Ollagnon.

Le mois de septembre étant bien avancé, même la rentrée fait figure de passé !
Cette année encore, nombreux ont été les parents qui ont joué le jeu et ramené les dossiers d'inscription du service enfance jeunesse pendant l'été afin que leur enfant puisse bénéficier de la cantine dès le premier jour.

Nous vous rappelons que les dossiers d'inscription (verts pour les maternelles et saumons pour les primaires) du service enfance jeunesse sont valables pour les ALAÉ, l'ALSH (centre de loisirs), la cantine et les animations temps libres (ini'motricité, ini'sports, stages et séjours).

• L'ALSH a repris du service le mercredi 4 septembre. Les programmes primaire et maternelle sont disponibles au service enfance jeunesse et vous dévoilent l'ensemble des animations proposées jusqu'au mercredi 16 octobre, dernière semaine scolaire avant les vacances de la Toussaint.

• L'ini'motricité a repris le 11 septembre. Cette activité s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans.

• Les 3/4 ans évoluent chaque mercredi sur différents parcours de motricité, favorisant ainsi leur développement moteur, leur dextérité, leur agilité, sans oublier leur socialisation. Les séances ont lieu à l'école maternelle des Baux, chaque mercredi de 9h30 à 10h30.

• Parallèlement, les enfants de 5 et 6 ans s'initient par cycle d'activités à différentes pratiques sportives. Le premier cycle de cette année est consacré à la course d'orientation. Ainsi, les enfants vont apprendre à se repérer sur une carte, courir intelligemment

… Les autres cycles de l'année seront le volleyball, la gymnastique, le tennis et le velo. Les séances ont lieu dans la cour de l'école primaire des Baux, chaque mercredi de 11h à 12h.

• L'ini'sport reprend le mercredi 11 septembre. Cette activité s'adresse aux enfants de 7 à 10 ans et fonctionne également par cycle d'activités.

• Le premier groupe composé des 9/10 ans commence de 9h à 10h30, le second groupe des 7/8 ans enchaine de 10h30 à 12h.
• Les cycles de cette année seront l'athlètisme, le water polo, le judo, le hand ball, et l'Aviron (sous réserve de confirmation des intervenants contactés).

• Il reste encore quelques places dans les deux tranches d'âge, alors n'hésitez pas à nous contacter.

NOUVEAU !!!
Nous vous informons que les ALSH (accueils de loisirs en période extra scolaire) fonctionneront le jeudi 2 et le vendredi 3 janvier 2014 aux heures habituelles de 7h30 à 18h (sous réserve d'un nombre d'enfants suffisant).

Le séjour ski pour les 11/16 ans aura lieu du 2 au 8 mars.

En raison des vacances de Noël, les inscriptions auront lieu au service Enfance Jeunesse du 2 au 19 décembre 2013.

• LES ALAE

ALAE (accueil de loisirs associé à l'école)
Ils sont rattachés aux différent groupes scolaire et fonctionne uniquement en période scolaire
Nos ALAE accueillent vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Horaires d'ouverture

- Matin : 7h30-8h50
- Midi sans repas : 12h-12h30 / 13h-13h50
- Midi avec repas : 12h-13h50
- Soir en maternelle : 17h-18h30
- Soir en élémentaire : 18h-18h30

Coordonnées des responsables :

ALAE des Baux	ALAE Véronique Hébert
Mme Virginie Betti	Mlle Valérie Fernandez
04.67.43.78.44	04.67.18.60.29
04.67.18.13.38	Mail : clae.hébert@ville-poussan.fr
Mail : clae@ville-poussan.fr	

Les ALAE ont bien évidemment repris en même temps que la rentrée scolaire.
Les différents accueils sont toujours proposés aux parents afin que leurs enfants soient accueillis dans un lieu convivial sécurisant et ludique.

Pour cette nouvelle année vos enfants pourront encore compter sur des inter-alaé et bien d'autres surprises que nous ne dévoileront pas ici.
Des cartes d'accueils de 5, 10, 20, 30 accueils sont en vente au Service Enfance Jeunesse pour le groupe scolaire des Baux et à Véronique Hébert pour l'ALAE V. Hébert pour les accueils du matin, de 13h à 14h et du soir.
Pour la cantine des permanences pour l'achat et la réservation des repas sont toujours mises en place en mairie.
Le dossier de votre enfant doit être impérativement mis à jour.

Nouveaux rythmes scolaires pour 2014

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles et le service jeunesse de la ville s'effectuera à la rentrée de septembre 2014.

Dans l'objectif de préparer cette mise en place, les élus délégués au scolaire et à l'enfance jeunesse ont créé une commission composée d'élus municipaux, de représentants d'enseignants des écoles et du collège, de parents d'élèves, du service enfance jeunesse et du Délégué Départemental de l'Education Nationale.

Un document d'enquête en direction des parents des enfants des 3 écoles a été élaboré.

Quatre réunions se sont déroulées avec la commission durant les mois de mai et juin, le questionnaire a ainsi pu être distribué aux parents le 10 juin avec un retour des documents le 17 juin.

Nous avons reçu :
74 dossiers de l'école maternelle des Baux
149 dossiers de l'école élémentaire des Baux
142 dossiers de l'école primaire Véronique Hébert

Le dépouillement de l'ensemble des dossiers a permis de constater les résultats suivants :

Deux horaires étaient proposés :
Choix n° 1 : 8h30-11h30 13h30-15h45
Choix n°2 : 9h00-12h00 14h00-16h15

Choix n°1 sur les 3 écoles : 49 réponses favorables
Choix n° 2 sur les 3 écoles : 316 réponses favorables

Concernant le choix sur la ½ journée du matin :

Mercredi : 310 réponses favorables
Samedi : 48 réponses favorables

Nous constatons que le choix n° 2 : 9h00-12h00 14h00-16h15 a été largement choisi par les parents. Il en est de même pour le mercredi matin.

Nous remercions l'ensemble des personnes de la commission qui ont participé à cette première partie de mise en place du projet concernant les nouveaux rythmes.

La prochaine étape consistera à bâtir le PEDT (Projet Educatif Territorial) en lien avec le Projet du Service Enfance Jeunesse ainsi qu'avec les enseignants en lien avec le Projet d'Ecole.

Protection des terres agricoles et naturelles

Le Conseil Municipal de Poussan a voté le lancement d'une étude de faisabilité d'un périmètre de protection des espaces agricoles et périurbains qui sera mise en œuvre par le Département de l'Hérault. (PAEN : Périmètre Agricole et Naturel).

L'arrivée de l'eau brute par le projet Aquadomitia, pour lequel le Conseil Municipal avait voté une motion exprimant un accord favorable lors du grand débat public du 19 Décembre 2011, doit permettre le développement d'une irrigation raisonnée qui constituera une opportunité pour le maintien de l'activité agricole de notre territoire. Elle nécessite des investissements publics conséquents auquel il convient avant tout d'apporter les garanties d'un usage agricole pérenne sur le territoire. C'est pourquoi, le Conseil général de l'Hérault responsable de la mise en œuvre des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) propose d'étudier la faisabilité de leur mise en place sur les territoires impactés par la mise en place du projet d'irrigation. La commune de Poussan est ainsi concernée.

Les spécificités du PAEN

Grande stabilité de la vocation des sols dans le périmètre

• Exclusion de toutes Zones Urbanisables dans le PLU
• Il s'impose aux PLU, mais doit rester conforme au SCoT
• Une fois le PAEN institué par le Département, avec l'accord des municipalités, la réduction du périmètre ne peut intervenir que par décret ministériel.

Un « programme d'actions » pour la mise en valeur du territoire

• Le programme d'actions est obligatoire. Il peut être modifié à tout moment en accord avec les municipalités et les EPCI (CCNBT)
• Il doit préciser les aménagements et les orientations de gestion relatifs à : l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Permettre une intervention foncière du Département

• Un nouveau droit de préemption pour le Département (domaine privé) mis en oeuvre par les SAFER (ou à défaut les EPF); Ce point est particulièrement important pour notre commune soumise à une pression foncière très importante qui s'exerce sur les terres agricoles et qui pourrait conduire, sans une politique foncière en faveur de l'agriculture, plus affirmée, au déclin de l'agriculture malgré les dispositifs réglementaires déjà mis en place dont « la loi littorale » repris et confirmés dans le PLU de Poussan.

Voies vertes

Suite à l'étude d'un schéma cyclable par la commune de Gigean, des liaisons intercommunales sont envisagées avec Poussan.

Pour permettre une meilleur cohésion des liaisons vertes au niveau du département, une réunion a été organisée cet été entre des élus de Poussan et de Gigean pour étudier les possibilités de liaisons en mode doux entre les 2 communes.

Localisation et principales caractéristiques

Itinéraire projeté	
Longueur	2 200m
Estimation niveau de trafic	Quasi nul, chemin rural
Emprise de la chaussée	3m à 4,5m
Raccordement aux pôles générateurs	Raccordement centre ville vers liaison CG34
Vocation de l'itinéraire	Itinéraire loisirs découverte

Principales préconisations

Exemples de traitement

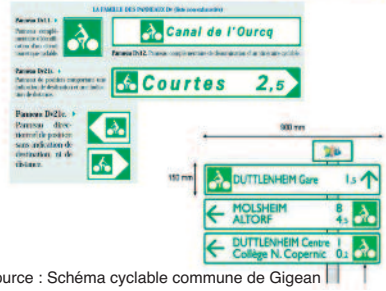

Source : Schéma cyclable commune de Gigean

Se déplacer autrement : faire 500 mètres à pied prends 6 minutes !
Laisser sa voiture pour ses déplacements urbains, cela permet de mieux apprécier le village, de le découvrir autrement mais aussi de se maintenir en forme. Privilégier le vélo et la marche à la voiture aura un impact direct sur votre budget. Pour calculer l'impact quotidien de vos déplacements sur l'environnement et vos dépenses : la calculette éco-déplacements, réalisée par les experts de l'ADEME, est un outil qui permet de comparer différents modes de transports (marche à pied, vélo, bus, voiture, …) Elle permet d'évaluer pour chacun des modes les 3 impacts suivants :

- les dépenses / le budget
- les émissions de gaz à effet de serre
- les consommations de carburant.

Rendez-vous sur internet aux adresses URL :
http://www.ademe.fr/eco-comparateur/
http://www.ademe.fr/eco-deplacements/calculette/

TRIBUNE LIBRE

Tribune d'expression des Élus de la liste Poussan Autrement

TRAVAUX-
Beaucoup de travaux sont en cours de réalisation en ce moment : travaux de la circulade et autres… Les premiers étaient certes nécessaires, ils nous sont d'ailleurs régulièrement annoncés depuis 2009…Il était donc plus que temps de les réaliser quelques mois avant les élections. Encore eût-il fallu les engager correctement, en prenant en compte les désagréments engendrés, sans en rajouter de nouveaux ! Certes le calendrier des travaux a été communiqué, des stationnements ont été interdits, un double sens organisé au début de la Grand'rue, le jardin public ouvert aux stationnements (c'était le minimum !) Mais pour le reste… ! Arrêt du chantier pendant 1 mois, le chemin de la Garenne, la rue des Horts, la rue du Marathon !! Pour anticiper et coordonner l'ensemble, la présence d'un Directeur des Services Techniques aurait été hautement souhaitable, mais malheureusement le poste est vacant depuis plus de 2 ans. Pourquoi ? À l'évidence, une partie de la réponse est financière.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : réunion publique du 19-09
A l'heure où ces lignes sont écrites, nous ne connaissons pas le contenu de ce BIM. Nous n'allons donc pas épiloguer sur cette réunion publique et le compte-rendu qui en sera peut-être fait par la mairie. (On attend toujours celui du conseil municipal informel, le 5 juillet dernier, en présence de Monsieur Navarro. A défaut, nous vous conseillons une visite sur le site de Poussan Autrement ; nos amis de l'association, toujours prompts à vous informer, ont notamment écrit un texte sur le sujet.
Que faut-il retenir de cette réunion à propos de la base arrière du port ? Une fois Les Condamines écartés par la commission d'enquête, il reste La Plaine, dont le maire veut nous convaincre qu'un classement en NC (Non Constructible) la protègera de tout ! Non, Mr le maire, ce zonage ne présente aucune garantie et un classement peut se faire et se défaire au gré des projets et des révisions de PLU. Pour les deux terrains, la ZAD subsiste, et là comme ailleurs, il faudra surtout vouloir et savoir défendre les intérêts de la commune.

FINANCES - Sur le BIM 31, l'article page 3 est abusivement intitulé ''Principaux constats". Le vrai constat, celui que nous ne cessons de dénoncer, est de signaler aux poussanais que si la capacité d'autofinancement est devenue positive en 2012, c'est parce qu'une partie du patrimoine de la commune a été vendue ! Face à la situation financière catastrophique de la commune décrite sans équivoque dans l'avis de la Chambre régionale des comptes du 22 septembre 2011, la mairie n'a pas eu d'autre choix. Cela s'est fait au détriment d'autres actions ou aménagements pour le village. L'analyse de la Trésorerie note que la commune "a su maîtriser ses charges de fonctionnement…" ceci explique, entre autre, le non remplacement du directeur des services techniques, mentionné plus haut, "…alors que ses recettes restent dynamiques…" façon élégante de dire que les impôts et les taxes continuent d'augmenter. L'endettement, lui, court toujours…

Geneviève STORM,
Danielle NESPOULOUS,
Bernard BORDENAVE &
Grégory CLADERA

UN AUTOMNE À POUSSAN

CALENDRIER DES ANIMATIONS D'OCTOBRE A DÉCEMBRE 2013

Octobre 2013

THÉÂTRE
Samedi 12 octobre
Salle de spectacle Paul Vilalte - 21h
La Cie du Strapontin accueille
«**Des lunes et des hommes**» par la Cie Eldorado
entrée : 7 et 5 €
Renseignement réservation : 04 67 18 16 24
compagniedustrapontin@hotmail.fr

BAL COUNTRY
Samedi 19 octobre
Foyer des campagnes - à partir de 14h30

THÉÂTRE
Samedi 19 octobre
Salle de spectacle Paul Vilalte - 21h
La Scène Nationale de Sète et la Cie du Strapontin accueillent «**L'acteur nucléaire**»
entrée : 8 et 5 €
Renseignement réservation : 04 67 18 16 24
compagniedustrapontin@hotmail.fr

HALLOWEEN
Jeudi 31 octobre
Départ place de la Mairie à 17h30
Défilé déguisé en ville, distribution de bonbons, musique, buvette...

Novembre 2013

BRADERIE ESPOIR POUR ENFANT
Du 14 au 16 novembre
Foyer des campagnes - 9h / 17h
Vente caritative au profit d'enfants malades.

THÉÂTRE
Vendredi 15 et samedi 16 novembre
Salle de spectacle Paul Vilalte - 21h
La Cie du Strapontin présente
«**Chers zoiseaux**» de Jean Anouilh
entrée : 7 et 5 €
Renseignement réservation : 04 67 18 16 24
compagniedustrapontin@hotmail.fr

FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR DES MJC DE L'HÉRAULT - FEST'UD 34
DU 22 au 24 novembre
Salle de spectacle Paul Vilalte
6 spectacles de théâtre
prix : 7 euros/ réduit 5 euros
pass 3 spectacles 18 euros et 6 spectacles 30 euros
info/ reservations : 06 88 57 77 85 / 09 61 48 05 51
Mail : contact@mjc.org - Site : www.mjc34.org

FOIRE DE LA SAINTE CATHERINE
Samedi 23 novembre
Repas franco / italien - foyer des campagnes 19h30
Sur réservation : 04 67 78 20 14 - permanence au service tourisme du 14 au 21/11 de 10h à 12h
Dimanche 24 novembre
Centre ville, jardin public, halles - 9h / 17h
Marché, produits régionaux, artisanat, animations et présence de commercants italiens dans le cadre du jumelage Poussan / larciano

Décembre 2013

VIDE GRENIER SPÉCIAL JOUET
Dimanche 1er décembre
Foyer des campagnes - 9h / 17h
Organisé par la MJC de Poussan

TÉLÉTHON
Du 5 au 7 décembre
Organisé par les 24 heures de Poussan

SOIRÉE DE RÉCOMPENSE DES SPORTIFS
Vendredi 13 décembre
Foyer des campagnes - 18h30
Remise des trophées aux sportifs poussannais qui se sont distingués dans l'année.

SOIRÉE JAZZ BLUES
Samedi 14 décembre
Salle de spectacle Paul Vilalte - 21h
La Cie du Strapontin présente
«**Louisiana 5 têtes**»
entrée : 7 et 5 €
Renseignement réservation : 04 67 18 16 24
compagniedustrapontin@hotmail.fr

PARADE DE NOËL
Samedi 21 décembre
Départ place de la Mairie à 17h
Défilé déguisé, distribution de bonbons, spectacle au foyer des campagnes. Organisé par le comité